

Seine-Saint-Denis – Mutualisations – Démocratie locale

Bastien Scordia

Un [décret](#) publié au Journal officiel samedi 4 novembre étend la prime de “fidélisation territoriale” - de 10 000 euros maximum - dont peuvent bénéficier les agents publics de l’État exerçant leurs fonctions en Seine-Saint-Denis. Le texte étend notamment le champ de ses bénéficiaires – Pris en application de la loi 3DS (décentralisation, différenciation, déconcentration et simplification) de février 2022, **un [décret](#) publié ce dimanche 5 novembre ouvre aux établissements publics de l’État, exerçant des missions similaires sur des périmètres géographiques différents la possibilité de mutualiser leurs fonctions supports** – La ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, Dominique Faure, réunira ce mardi 7 novembre 400 élus locaux à Paris dans le cadre d’une “**Convention nationale de la démocratie locale**” pour *“travailler avec eux pour améliorer les conditions d’exercice de leurs mandats”*.